



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SUBMISSION À :
 Module de réception des soumissions de
 l'Agence Parcs Canada

Service national de passation de marchés
Soumission par télécopieur:

1-866-246-6893

Soumission par courriel: soumissionsouest-bidswest@canada.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres. Les offres soumises par courriel électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique peuvent ne pas être acceptées.

La taille maximale du fichier de courrier électronique est de 25 mégaoctets. L'APC n'est pas responsable des erreurs de transmission. Les courriels électroniques contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés.

REVISION 002 TO A INVITATION TO TENDER

MODIFICATION 002 D'UNE INVITATION À SOUMISSIONNER DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Issuing Office - Bureau de distribution :
 l'Agence Parcs Canada
 Calgary, AB T2G 4X3

Title - Sujet : Travaux d'amélioration du sentier Prince of Wales – Parc national des Lacs Waterton	
Solicitation No. - N° de l'invitation : 5P420-20-0100/A	Date : 27 juillet 2020
Amendment No. - N° de modification : 002	
Client Reference No. - N° de référence du client :	
GETS Reference No. N° de référence de SEAG : PW-20-00920451	

Solicitation Closes - L'invitation prend fin : At - à : 14h00 On - le : 30 juillet 2020	Time Zone - Fuseau horaire MDT - HAR
--	--

F.O.B. - F.A.B. :
Plant - Usine : **Destination :** **Other - Autre :**

Address Enquiries to - Adresser toutes demande de renseignements à : Brinthan Balakumar

Telephone No. - N° de telephone : (587) 832-1894	Fax No. -N° de télécopieur : (866) 246-6893	Email Address – Courriel : Brinthan.balakumar@canada.ca
--	---	---

Destination of Goods, Services, and Construction - Destination des biens, services, et construction :
 Parc national des Lacs-Waterton
 See Herein – Voir ici

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER - À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Vendor/ Firm Name - Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Address - Adresse :	
Telephone No. - N° de telephone :	Fax No. - N° de télécopieur :
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Signature :	Date :

Modification 002

La présente modification à diffuser des renseignements obtenus lors de la visite des lieux, à diffuser des questions et des réponses.

A. Renseignements sur la visite du site

Vendor	Representative's Name
Oskar Construction	Oskar Pietrasik
Jacobs	Duncan Stirk
Mcknight Enterprises Ltd	Billy Vooyo
Link Builders	Kelly Toews
Link Builders	Clint Baerg

B. Questions et réponses

Q1 : Où se trouvent les zones archéologiques fragiles mentionnées dans les documents contractuels?

R1 : Voir le dessin n° 2 – Notes archéologiques.

Q2 : La surveillance archéologique est-elle une des exigences auxquelles l'entrepreneur doit satisfaire?

R2 : Consulter la section 01 11 00, point 1.9.2 des spécifications du projet.

Q3 : Les documents contractuels font référence précisément à l'exigence en matière de surveillance archéologique. Au cours de quelles activités l'archéologue sera-t-il sur place?

R3 : Voir le dessin n° 2 – Notes archéologiques.

Q4 : Certains travaux seront-ils effectués dans une zone archéologique connue?

R4 : Plusieurs zones archéologiques fragiles se trouvent dans le parc national des Lacs-Waterton, dont certaines sont situées à proximité du chantier.

Q5 : L'entrepreneur est-il autorisé à fermer au public l'une des quatre zones pendant les travaux de construction?

R5 : Consultez la section 01 28 01, points 1.5.3 et 1.11.2 des spécifications du projet. Nous envisagerons des fermetures de courte durée là où elles sont nécessaires pour assurer la sécurité du public.

Q6 : Une clôture est-elle requise autour du chantier?

R6 : Consulter la section 01 28 01, point 1.11 des spécifications du projet. Il n'est peut-être pas possible d'installer une clôture dans la zone 4 – le belvédère Prince of Wales – en raison des vents forts qui soufflent dans le secteur. Parcs Canada n'exigera pas de clôture à cet endroit si l'entrepreneur propose un plan convenable permettant d'éviter la circulation du public près du chantier. L'entrepreneur général est responsable de la sécurité du chantier.

Q7 : Où se trouvent les matériaux fournis par le propriétaire qui doivent être utilisés pour le belvédère?

R7 : La pierre fournie par le propriétaire se trouve dans la cour du centre des opérations du parc national des Lacs-Waterton.

Q8 : Les pierres du belvédère peuvent-elles être posées de façon « naturelle » ou doivent-elles être « taillées sur mesure »?

R8 : Les pierres du belvédère doivent être posées de façon « naturelle ».

Q9 : Le propriétaire envisagera-t-il de prolonger les travaux de construction au belvédère jusqu'en 2021?

R9 : L'objectif est d'achever les travaux au belvédère cet automne en période d'affluence réduite dans le secteur.

Q10 : L'hôtel Prince of Wales est-il ouvert toute l'année?

R10 : L'hôtel est ouvert du 30 juin au 21 septembre 2020, et du 21 mai au 20 septembre 2021.

Q11 : Quelle est la profondeur du substrat rocheux dans le secteur du belvédère?

R11 : La profondeur du substrat rocheux dans le secteur du belvédère est inconnue.

Q12: Si nous découvrons du substrat rocheux au belvédère avant d'arriver à la profondeur prévue, sommes-nous tenus de le percer?

R12 : Si l'entrepreneur découvre du substrat rocheux à une profondeur inattendue, la situation sera gérée sur place.

Q13 : Le béton apparent au belvédère Prince of Wales peut-il être lavé ou passé au jet de sable?

R13 : Consulter la section 03 30 00, point 3.3.3 des spécifications du projet.

Q14: Un système de confinement est-il nécessaire pour capter l'eau utilisée lors de l'exposition du granulat?

R14 : Oui. L'eau contaminée par le béton doit être captée et éliminée à l'extérieur du chantier. Le plan de l'entrepreneur général doit être soumis à l'examen et aux commentaires de Parcs Canada dans le cadre du plan de contrôle de l'érosion et de la sédimentation; consulter la section 01 35 43, point 1.5.6 des spécifications du projet.

Q15 : Dans quel lieu les matériaux de déblai doivent-ils être transportés?

R15 : Voir les dessins n^{os} 2 et 3 des notes générales.

Q16 : Les matériaux retirés du chantier doivent-ils faire l'objet d'une analyse?

R16 : Aucune analyse supplémentaire des matériaux ne sera nécessaire.

Q17: Les emplacements des panneaux de type 1 et 2 indiquant le point de départ des sentiers sont-ils accessibles par véhicule?

R17 : À part les panneaux du lac Crypt, tous les emplacements des panneaux indicateurs de type 1 et 2 sont accessibles par véhicule. En raison de l'emplacement éloigné, les panneaux pour le lac Crypt doivent seulement être fournis par l'entrepreneur; le propriétaire les installera ultérieurement.

Q18 : Les panneaux indicateurs se trouvent-ils à l'intérieur du secteur visé par les travaux d'amélioration des sentiers autour de l'hôtel Prince of Wales?

R18 : Voir le dessin n^o 23 pour connaître l'emplacement des panneaux.

Q19 : Y a-t-il des restrictions concernant la couche d'accrochage au lac Linnet?

R19 : La couche d'accrochage doit être appliquée dans un délai de 24 heures avant la mise en place de l'asphalte tout en suivant les procédures d'installation des fabricants.

Q20 : Les bancs actuels se trouvant au lac Linnet doivent être enlevés. Cela comprend-il l'enlèvement de la base en béton?

R20 : Les bancs actuels et leur base en béton se trouvant au lac Linnet doivent être enlevés tel qu'il est indiqué au point 5 – Amélioration des places assises.

LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.